

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES

Séance ordinaire du 14 avril 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à dix-huit heures (18 h), le quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq (14 avril 2025), au Centre communautaire situé au 650, 4^e Avenue, Grandes-Piles.

La séance est tenue sous la présidence de madame la mairesse, Caroline Clément.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jacques Lemay
M. Michel Sesena
Mme Doriane Demers-Toutant
Mme Martine Muller
M. Jean-Claude Coydon

Tous les membres présents formant quorum.

M. Frédéric Harnois, conseiller, est absent de la rencontre.

Est également présent monsieur Benoît Caouette, directeur général par intérim.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 14 avril 2025

1. Administration municipale

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Mot de la mairesse
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour du 14 avril 2025
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2025
- 1.6 Résolution en appui à la Ville de Blainville dans le dossier Stablex
- 1.7 Résolution autorisant le directeur général à signer le contrat d'entreprise d'Esri destiné aux régions #00038102
- 1.8 Résolution concernant une aide financière au Centre nautique de Grandes-Piles
- 1.9 Résolution donnant un mandat à la firme Tremblay, Bois Avocats dans le dossier du chemin des Hauteurs
- 1.10 Résolution pour autoriser d'avoir une petite caisse d'argent à la municipalité
- 1.11 Résolution pour autoriser le directeur général à signer l'entente intermunicipale relative à la gestion et à l'utilisation des appareils et des biens régionaux

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois et approbation des comptes en date du 10 avril 2025
- 2.2 Autoriser un engagement de crédits au 10 avril 2025

3. Sécurité publique

3,1

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Résolution pour demander au ministère des Transports de faire l'installation d'un radar pédagogique sur la route 159 et de changer le panneau indiquant le nom de la municipalité sur la route 155

4.2

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Dépôt du rapport sommaire des permis de mars 2025

5.2 Résolution pour mandater M. Aubry pour l'entretien des aménagements paysagers (jardinier)

5.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement #2025-04-01 relatif à l'émission des permis et certificats sur le territoire de la municipalité de Grandes-Piles

6. Loisirs et culture, Tourisme, Santé et bien-être

6.1 Résolution autorisant la FADOQ de Grandes-Piles à utiliser la patinoire pour les terrains de pickleball à partir du 28 avril au 30 octobre 2025

6.2 Résolution autorisant de déposer une demande d'aide financière pour la Fête nationale du Québec

6.3 Résolution pour demander à la MRC de Mékinac d'augmenter l'aide financière dans le programme FFR volet 4

7. Autres sujets

7.1 Affaires nouvelles

7.2 Période de questions – Parole à l'assemblée

7.3 Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-huit heures (18 h), sous la présidence de madame Caroline Clément, mairesse. Monsieur Benoît Caouette agit comme directeur général par intérim.

En début de séance, madame la mairesse s'adresse à l'assemblée présente et souhaite la bienvenue à tous.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2025-04-42

IL EST RÉSOLU

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2025 tel que présenté :

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été remis à tous les membres du conseil;

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

IL EST RÉSOLU

De dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance

Dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois de mars 2025, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil.

Le résumé se lit comme suit :

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE
Séance du conseil d'avril 2025****1) GOUVERNEMENTS, MINISTÈRES ET LEURS ORGANISMES****A) Union des municipalités du Québec :**

- 1.1 Dénonce l'adoption sous bâillon du projet de loi 93
- 1.2 Condamne les tarifs imposés par les États-Unis
- 1.3 Le budget du Québec 2025-2026 déplore un désengagement massif du gouvernement dans les infrastructures municipales
- 1.4 La campagne électorale fédérale présente sept priorités pour soutenir les municipalités du Québec.

B) Fédération québécoise des municipalités du Québec :

1. Communiqué sur la fin du programme Réno Région faisant appel à la mobilisation pour demander au gouvernement de revoir sa décision
2. Communiqué d'assurance auto et habitation comportant des avantages exclusifs pour les élus et employés des municipalités et MRC membres de la FQM0
3. Le budget du Québec 2025-2026 déplore un recul important dans le financement des infrastructures municipales
4. Le rendez-vous national du développement local des conférenciers propose de comprendre et faire face à l'incertitude actuelle
5. Sondage auprès des élus municipaux dans le cadre du chantier de travail en matière de consultation et d'approbation référendaire
6. Nouveaux modèles de règlements pour une gestion durable des eaux usées municipales

2) MUNICIPALITÉS ET MRC**3) ORGANISMES ET FOURNISSEURS MUNICIPAUX****A. ÉNERGYCYCLE :**

1. Distribution de compost le samedi 10 mai 2025, de 9 h à 12 h, pour les citoyens au garage municipal
2. Service de livraison, de réparation et de remplacement de bacs de récupération des matières recyclables (bacs bleus)
3. Valoriser les matières résiduelles de la Mauricie : portrait, problématiques, suggestions de solutions, saison 2025

B. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE

1. Le rapport financier au 31 décembre 2024 comporte un excédent au montant de 3 461 \$

1.6 Résolution en appui à la Ville de Blainville dans le dossier Stablex

CONSIDÉRANT que le projet de loi 93, concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina;

CONSIDÉRANT que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

CONSIDÉRANT que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a considéré le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-de-Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

CONSIDÉRANT que le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-de-Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2025-04-44

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles :

- Appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
- Exprime son désaccord en regard du projet de loi 93, concernant notamment, le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- Réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
- Demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers;

1.7 Résolution autorisant le directeur général à signer le contrat d'entreprise d'Esri destiné aux régions #00038102

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a demandé une proposition à Esri Canada pour avoir un prix pour l'ensemble de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que toutes les entités autorisées doivent signer la déclaration d'engagement;

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2025-04-45

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles autorise à signer la déclaration d'engagement d'entité autorisée;

QUE le conseil accepte la proposition au montant de 24 133,25 \$ pour la MRC de Mékinac et que ce montant soit réparti entre les municipalités.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

1.8 Résolution concernant une aide financière au Centre nautique de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT que depuis l'entente signée avec le gestionnaire du Centre nautique de Grandes-Piles, la Municipalité annulait les taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit envoyer le compte de taxes au Centre nautique conformément à la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que dans l'entente du contrat de gestion qui a été signé, il n'y a aucun endroit qui précise que le gestionnaire devra payer les taxes municipales;

Sur proposition de M. Michel Sesena

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2025-04-46

IL EST RÉSOLU

Que ce conseil accepte d'accorder une aide financière au Centre nautique de Grandes-Piles pour un montant de 4 518,36 \$, qui est équivalent au compte de taxes pour 2025.

ADOPTÉ à la majorité des conseillers, sauf M. Jacques Lemay qui se retire de la discussion, car il y a apparence de conflit d'intérêts

1.9 Résolution donnant un mandat à la firme Tremblay, Bois Avocats dans le dossier du chemin des Hauteurs

CONSIDÉRANT qu'il y a un litige sur le chemin des Hauteurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles veut s'assurer de bien agir dans ce dossier en vertu du protocole signé et les lois applicables;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2025-04-47

IL EST RÉSOLU

QUE ce conseil mandate la firme Tremblay, Bois Avocats afin de nous donner un avis légal dans ce dossier afin que la Municipalité ne prenne pas de mauvaise décision dans ce dossier litigieux;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

1.10 Résolution pour autoriser d'avoir une petite caisse d'argent à la Municipalité

CONSIDÉRANT que nous avons des citoyens qui paient leurs taxes en argent;

CONSIDÉRANT que nous devons payer le publipostage de notre journal et acheter en argent des timbres;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-04-48

IL EST RÉSOLU

QUE ce conseil autorise le directeur général à créer une petite caisse au montant de 200 \$ maximum.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

1.11 Résolution pour autoriser le directeur général à signer l'entente intermunicipale relative à la gestion et à l'utilisation des appareils et des biens régionaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire l'utilisation de certains appareils régionaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente intermunicipale relative à la gestion et à l'utilisation d'appareils et de biens régionaux afin de définir les modalités de gestion, de maintenance et d'utilisation des appareils et biens régionaux, en conformité avec le Code municipal du Québec;

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-04-49

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles autorise la mairesse ainsi que le directeur général par intérim à signer l'entente intermunicipale relative à la gestion et à l'utilisation des appareils et des biens régionaux et tous les autres documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

2.1 Résolution concernant la liste des comptes à payer

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes préautorisés;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période finissant le mars 2025;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2025-04-50

IL EST RÉSOLU

D'approuver et payer les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 14 avril 2025, au montant de 165 769,36 \$;

D'entériner les dépenses préautorisées au montant de 19 252,68 \$.

D'entériner les paiements des salaires pour la période du 9 au 22 février 2025 (PP4), du 23 février au 8 mars 2025 (PP5), du 9 au 22 mars 2025 (PP6) et du 23 mars au 5 avril 2025 (PP7) au montant de 52 860,99 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées tel que décrit ci-haut au 14 avril 2025.

Benoit Caouette

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

4.1 Résolution pour demander au ministère des Transports de faire l'installation d'un radar pédagogique sur la route 159 et de changer le panneau indiquant le nom de la Municipalité de Grandes-Piles sur la route 155

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a reçu une demande pour faire l'installation d'un radar pédagogique sur la route 159 quand on arrive de Saint-Tite sur le territoire de la Municipalité de Grandes-Piles;

CONSIDÉRANT qu'il y a des résidences et que ce tronçon est sinueux et que les utilisateurs circulent à vitesse excessive;

CONSIDÉRANT qu'il y a faute d'orthographe sur le panneau indiquant le nom de la Municipalité de Grandes-Piles;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2025-04-51

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles demande au ministère des Transports de faire l'installation d'un radar pédagogique sur la route 159 quand on arrive sur le territoire de Grandes-Piles en direction de Saint-Roch-de-Mékinac;

QUE la Municipalité de Grandes-Piles demande également au ministère des Transports de changer le panneau indiquant le nom de Grandes-Piles puisqu'il y a une faute d'orthographe. Ce panneau est localisé sur la route 155, près du carrefour giratoire en direction de La Tuque;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

5.1 Dépôt de la liste des permis généraux et de lotissement de mars 2025 pour information aux élus

5.2 Résolution pour mandater M. Aubry pour l'entretien des aménagements paysagers (jardinier)

CONSIDÉRANT que M. Aubry fait de l'excellent travail dans nos aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que M. Aubry nous a offert de faire le travail aux mêmes conditions que l'an passé;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2025-04-52

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles accorde le contrat d'entretien des aménagements paysagers au montant de 3 000 \$ tout inclus à M. Normand Aubry;

QUE la Municipalité lui fasse 3 versements égaux, comme suit :

- 1^{er} versement : le 30 juin 2025
- 2^e versement : le 29 août 2025
- 3^e versement : le 31 octobre 2025

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

5.3 Avis de motion

M. Jean-Claude Coydon, conseiller, donne un avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance subséquente, un règlement relatif à l'émission des permis et certificats sur le territoire de la Municipalité de Grandes-Piles.

5.3 Dépôt du projet du règlement #2025-04-01

M. Jean-Claude Coydon procède au dépôt du projet du règlement 2025-04-01 relatif à l'émission des permis et certificats sur le territoire de la Municipalité de Grandes-Piles

6.1 Résolution autorisant la FADOQ de Grandes-Piles à utiliser la patinoire pour les terrains de pickleball à partir du 28 avril au 30 octobre 2025

CONSIDÉRANT que la FADOQ de Grandes-Piles désire faire des activités de pickleball sur notre patinoire qui est aménagée;

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2025-04-53

IL EST RÉSOLU

Que le conseil autorise la FADOQ de Grandes-Piles à utiliser la patinoire pour jouer au pickleball pour l'été 2025 gratuitement, comme suit :

- Tous les lundis, mercredis et jeudis à partir du 28 avril au 30 octobre 2025, entre 18 h et 21 h

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

6.2 Résolution autorisant de déposer une demande d'aide financière pour la Fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles désire souligner la Fête nationale du Québec en juin 2025;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2025-04-54

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles autorise la direction générale à déposer une aide financière pour la Fête nationale du Québec 2025:

QUE le conseil nomme Mme Doriane Demers-Toutant responsable de l'activité;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

6.3 Résolution pour demander à la MRC de Mékinac d'augmenter l'aide financière dans le programme FFR, volet 4 obtenu le 24 novembre 2024

CONSIDÉRANT que le projet consiste à finaliser les travaux de cette aide financière;

CONSIDÉRANT que nous devons respecter toutes les normes exigées par la MAPAQ;

CONSIDÉRANT que les coûts dépasseront ceux du projet initial en respectant les normes;

CONSIDÉRANT que nous avons déjà dépensé 23 097,31 \$ pour ce projet sur une aide financière de 27 000 \$;

CONSIDÉRANT que le coût estimé pour terminer les travaux est d'environ 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit investir 10 % de l'aide financière obtenue;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2025-04-55

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles demande s'il est possible d'augmenter l'aide financière de 3 000 \$ pour un total 30 000 \$;

QUE la Municipalité de Grandes-Piles s'engage à mettre 10 % de l'aide financière dans ce projet;

QUE la mairesse et le directeur général par intérim soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

6.4 Résolution mandatant Mme Doriane Demers-Toutant pour renouveler son mandat au sein de l'OMH de Mékinac

CONSIDÉRANT que le mandat de Mme Doriane Demers-Toutant se terminait le 23 février dernier à titre de représentante de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles doit renommer une personne au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mékinac pour 2025;

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2025-04-56

IL EST RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Grandes-Piles mandate Mme Doriane Demers-Toutant à titre de représentante de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mékinac pour l'année 2025.

Que le conseil de la Municipalité de Grandes-Piles nomme M. Jean-Claude Coydon et M. Michel Sesena à titre de représentants de la Municipalité au sein du conseil d'administration en cas d'absence de Mme Doriane Demers-Toutant.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

6.5 Résolution concernant l'acceptation du nouveau budget révisé pour l'exercice financier 2024 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Mékinac a déposé un budget révisé pour un déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit approuver ce budget révisé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a la responsabilité de payer 10 % du déficit de ce budget;

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2025-04-57

IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité accepte le budget révisé avec un déficit de 641 438,00 \$ pour l'exercice financier 2024;

Que la part des municipalités sera de 64 143,00 \$ pour l'exercice financier 2024;

QUE la part de la Municipalité de Grandes-Piles est de 3 725 \$

QUE la Municipalité de Grandes-Piles s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

7.2 PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Benoit Laplante demande quel est l'avancement du dossier pour l'aide financière pour les chemins privés.
- M. Benoit Caouette, directeur général par intérim, lui mentionne que la Municipalité rencontre les autres associations afin de se faire une image complète de la situation sur le territoire et ensuite analyser les demandes afin de savoir ce que la Municipalité peut faire selon la loi et le rapport de la Commission municipale émis pour d'autres municipalités.
- M. Michel Paquin demande si les radars pédagogiques sont réparés et quand ils seront installés.
- Mme Caroline Clément, mairesse, précise que nous allons nous informer à propos des radars pédagogiques et ensuite on va s'assurer qu'ils soient installés pour la mi-mai si c'est possible.

7.3 Résolution pour la levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ont tous été épuisés;

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2025-04-58

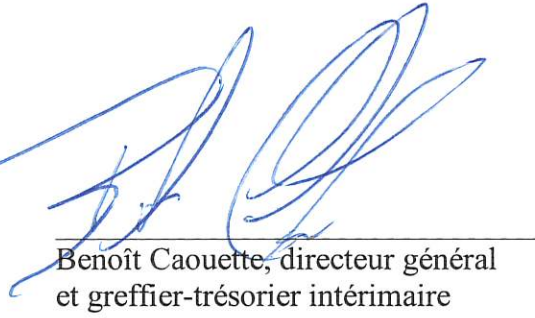
IL EST RÉSOLU

Que la séance soit levée à 18 h 58.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

« Je soussignée, Caroline Clément, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec. » En foi de quoi, je signe ce 17 avril 2025.


Caroline Clément, mairesse


Benoît Caouette, directeur général
et greffier-trésorier intérimaire